

Séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} mai 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 1^{er} mai 2017 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : madame la maire suppléante, Michele Dawe, mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Est absent : monsieur le maire, Jean Claude Gravel.

Est absent : monsieur le conseiller, Roland Clermont.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Madame la maire suppléante, Michele Dawe constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2017-05-01

Adoption des procès-verbaux des séances des 3, 20 et 27 avril 2017

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 3, 20 et 27 avril 2017. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

De 19h31 à 19h58

Lors de la période de questions, différents intervenants prennent la parole.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 24 avril 2017

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 24 avril 2017.

2017-05-02

Demande de dérogation mineure - 70 rue Saint-Laurent

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Sylvain Lévesque* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'agrandir la résidence unifamiliale située au 70, rue Saint-Laurent, dans un contexte qui déroge aux aspects suivants du règlement de zonage numéro RRU2-2012 ;

- la marge arrière du bâtiment est de 4,69 mètres au lieu de 7,5 mètres ;
- la marge avant du bâtiment est de 5,89 mètres au lieu de 7,5 mètres ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de madame la maire suppléante, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 70, rue Saint-Laurent, telle que ci-haut décrite.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-03

Demande de dérogation mineure – lot 4 610 350 - rue Levert

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Julie Cormier* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire une résidence unifamiliale située sur le lot 4 610 350 sur la rue Levert, dans un contexte qui déroge aux aspects suivants du règlement de zonage numéro RRU2-2012 ;

- le bâtiment possède une superficie de 67 mètres carrés au lieu de 78 mètres carrés ;
- la marge avant du bâtiment est de 5,5 mètres au lieu de 6 mètres ;
- la marge arrière du bâtiment est de 6,74 mètres au lieu de 7,5 mètres ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de madame la maire suppléante, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 610 350 sur la rue Levert, telle que ci-haut décrite.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-04

Demande de permis PIIA - 68-70 rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Joanie Riopel* ;

ATTENDU que le projet vise à apporter des modifications au bâtiment et à son aménagement extérieur, lequel est situé aux 68-70, rue Saint-Antoine Nord, en vue d'y loger un restaurant ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de modifications du bâtiment et d'aménagement extérieur situé aux 68-70, rue Saint-Antoine Nord, tels que présentés par *madame Joanie Riopel*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-05

Demande de permis PIIA stationnement - 1968-1970 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Frédéric Cormier pour la microbrasserie Hopfenstark* ;

ATTENDU que le projet vise l'aménagement de l'aire de stationnement de la propriété située aux 1968-1970, rue Notre-Dame ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'aménagement de l'aire de stationnement de la propriété située aux 1968-1970, rue Notre-Dame, tel que présenté par *monsieur Frédéric Cormier pour la microbrasserie Hopfenstark*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-06

Demande d'usages conditionnels - 1968-1970 rue Notre-Dame - microbrasserie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'usages conditionnels présentée par *monsieur Frédéric Cormier, pour la microbrasserie Hopfenstark* ;

ATTENDU que la demande présentée a pour but de faire approuver aux 1968-1970 rue Notre-Dame, en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 et ses amendements, les opérations liées à la microbrasserie ainsi que l'utilisation d'une partie du bâtiment pour fins d'espace à bureaux ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances, ayant motivé la présente demande, est en accord avec les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, à l'effet d'appuyer la demande sous condition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal accepte la demande d'usages conditionnels relative aux 1968-1970 rue Notre-Dame, présentée par *monsieur Cormier pour la microbrasserie Hopfenstark*, aux fins d'autoriser les activités de production, d'embouteillage et de vente au détail de bière, ainsi que l'utilisation d'une partie du bâtiment comme espace à bureaux, sous certaines conditions d'opérations, soit :

- les conditions minimales prévues aux articles 2.2.1, 2.2.2 et 2.3.1 de l'annexe C du règlement de zonage numéro RRU2-2012 ;
- limiter la production et l'embouteillage de la bière à la période qui s'étend du lundi au vendredi, de 8h à 18h ;
- limiter la tenue d'évènements spéciaux à quatre par année. Le service de l'urbanisme doit être informé, par écrit, préalablement à la tenue de l'évènement ;
- à l'exception du chargement des véhicules de livraison, toutes les opérations, incluant l'entreposage, doivent s'effectuer à l'intérieur du bâtiment ;
- un maximum de deux véhicules de livraison peuvent être présents sur le terrain ;
- hors des heures de production, un seul véhicule de livraison peut être présent sur le terrain. Pour ces véhicules, l'utilisation du stationnement sur rue est prohibée ;

- tout agrandissement du bâtiment est prohibé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-07

Demande d'usages conditionnels - lots 4 287 006 et 4 666 758 - centre viticole

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'usages conditionnels présentée par *Les constructions Tremblay et Laplante inc. pour 9325-8382 Québec inc.* ;

ATTENDU que la demande présentée a pour but de faire approuver sur les lots 4 287 006 et 4 666 758, en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 et ses amendements, les opérations liées à un centre viticole ;

ATTENDU que les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été approuvés tels que modifiés à la suite des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme par la résolution numéro 2017-04-04 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal accepte la demande d'usages conditionnels relative au centre viticole implanté sur les lots 4 287 006 et 4 666 758, présentée par *Les Constructions Tremblay et Laplante inc. pour 9325-8382 Québec inc.*, aux fins d'autoriser les activités d'un centre viticole comportant l'entreposage, la fabrication, l'embouteillage, la vente au détail du vin et de produits dérivés ainsi qu'un restaurant et une salle de réception, d'exposition et de spectacle avec un quai, une scène et une terrasse, sous la condition d'opération suivante :

- limiter la production, l'embouteillage, le chargement et le déchargement du vin à la période qui s'étend du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum - Règlement RRU2-31-2017

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RRU2-31-2017 *aux fins de modifier le règlement de zonage RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier les usages et les normes applicables à la zone R-70, ainsi que diverses dispositions.*

2017-05-08

Adoption du règlement RRU2-31-2017

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro RRU2-31-2017 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-31-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier les usages et les normes applicables à la zone R-70, ainsi que diverses dispositions*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-09

Avis de motion et dispense de lecture - modification règlement de zonage RRU2-2012

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 afin de créer, à même une partie de la zone C-156, la zone C-169.

2017-05-10

Adoption du 1er projet de règlement RRU2-32-2017

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le premier projet de règlement numéro RRU2-32-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de créer, à même une partie de la zone C-156, la zone C-169 dans le but d'y autoriser, en plus des usages présentement autorisés, un projet intégré qui comprend jusqu'à vingt-quatre logements*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-11

Avis de motion et dispense de lecture - modification règlement de zonage RRU2-2017

Je, Isabelle Charette, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 afin de créer, à même une partie de la zone C-140, la zone C-170.

2017-05-12

Adjudication de contrat - travaux pour de nouveaux branchements de services

Il est proposé par monsieur Christian Goulet

Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de la demande de soumissions publiques pour *des travaux pour de nouveaux branchements de services*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme *BLR Excavation, division de terrassement BLR inc.*, le contrat suivant :

- a) travaux autorisés pour une somme de 25 788,71 \$, avant taxes ;
- b) travaux optionnels pour une somme de 25 732,50 \$, avant taxes ;

pour un total de 51 521,21 \$, avant taxes.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-13

Adoption du règlement numéro 227-2017

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 227-2017 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 227-2017 intitulé : *Règlement aux fins de procéder à des travaux de réhabilitation de différents tronçons de la conduite sanitaire gravitaire implantée en bordure du fleuve Saint-Laurent et de décréter, à ces fins, un emprunt de 557 055 \$*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-14

Demande de soumissions publiques - travaux pour le réaménagement - intersection routes 131 et 138

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour les travaux de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-15

Demande de soumissions par voie d'invitation - surveillance des travaux pour le réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal demande des soumissions par voie d'invitation pour la surveillance des travaux de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138 ;

Que les soumissionnaires invités soient ceux apparaissant au document annexé à la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-16

Demande de soumissions par voie d'invitation - services professionnels en ingénierie - plans et devis et surveillance des travaux - réhabilitation conduite sanitaire gravitaire

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions par voie d'invitation pour recevoir des offres de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance de travaux de réhabilitation de la conduite sanitaire gravitaire implantée en bordure du fleuve ;

Que les soumissionnaires invités soient ceux apparaissant à la liste des soumissionnaires invités, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-17

Demande de soumissions publiques - travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang du Golf

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour des travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang du Golf.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-18

Demande de soumissions publiques - travaux pour la mise aux normes et l'aménagement des édifices situés aux 273-275 rue Notre-Dame

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour des travaux relatifs à la mise aux normes et à l'aménagement des édifices situés aux 273-275 rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-19

Demande de soumissions publiques - aménagement d'un terrain de basketball - parc des Riverains

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour des travaux d'aménagement d'un terrain de basketball au parc des Riverains.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-20

Demande de soumissions publiques - travaux de réaménagement du parc Gérard-Lavallée

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour des travaux de réaménagement du parc Gérard-Lavallée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-21

Appropriation du surplus - mise aux normes de la hotte du restaurant Resto-Estrade

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise la réalisation des travaux pour le remplacement de la hotte du restaurant Resto-Estrade situé au parc Gérard-Lavallée ;

Qu'une somme maximale de 20 000 \$ avant taxes soit appropriée du surplus libre aux fins de couvrir les dépenses reliées à ces travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est rejetée à la majorité des membres présents.

Messieurs les conseillers, Christian Goulet, Denis Moreau et Pascal Tremblay et madame la maire suppléante et conseillère, Michele Dawe ayant voté contre la proposition.

2017-05-22

Reconnaissance de l'organisme Maison des aînés de Lavaltrie

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a été saisie d'une demande de reconnaissance de l'organisme sans but lucratif *Maison des aînés de Lavaltrie* ;

ATTENDU que la mission de l'organisme vise à soulager les conditions de vie associées à la vieillesse et à contribuer au maintien de l'autonomie de ces personnes par le biais d'activités et de services adaptés à leurs conditions de vie ;

ATTENDU que la création de la *Maison des aînés de Lavaltrie* a été identifiée en tant qu'action importante au plan d'action de la *Politique de la famille et des aînés* ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie reconnaisse la *Maison des aînés de Lavaltrie* en tant qu'organisme local sans but lucratif.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-23

Autorisation de signature - modification de l'entente - Relais jeunesse de Lavaltrie

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise madame Isabelle Champagne, directrice du Service des loisirs et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'addenda modifiant le protocole d'entente avec *Le Relais jeunesse de Lavaltrie* relatif au prêt de locaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-24

Présentation du plan d'action pour l'entente culturelle PAIP avec le MCC et confirmation de l'engagement financier 2018-2019-2020

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal autorise monsieur Jean-Sébastien Martin, directeur du SCPAL, à déposer le plan d'action 2018-2019-2020 auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin de négocier une entente de développement culturel dans le cadre du Programme d'Aide aux Initiatives de Partenariat (PAIP) et à agir comme mandataire de la Ville de Lavaltrie dans ce dossier ;

Que le conseil municipal s'engage à participer financièrement à l'entente culturelle PAIP pour les années 2018-2019 et 2020 à parité des sommes consenties par le MCC jusqu'à une somme maximale de 30 000 \$ annuellement ;

Que monsieur le maire, Jean Claude Gravel, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de développement culturel avec le MCC.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-25

Dénomination d'une nouvelle rue - secteur industriel - lot 5 952 128

ATTENDU que le conseil municipal a mandaté le Comité de toponymie pour recevoir une proposition de toponymie pour la rue projetée sur le lot 5 952 128 dans le secteur industriel ;

ATTENDU que la dénomination proposée est *rue des Métiers* et ne fait l'objet d'aucune forme de controverse et qu'elle ne crée aucune confusion avec la toponymie actuelle de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie approuve la dénomination proposée par le Comité de toponymie, de la nouvelle rue située sur le lot 5 952 128 comme suit : *rue des Métiers* et, qu'une demande d'officialisation d'un nom soit déposée par ce dernier à la *Commission de toponymie du Québec*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-26

Désignation toponymique pour la salle du conseil municipal

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie reçoit positivement la proposition du Comité de toponymie et approuve la désignation toponymique pour la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville comme suit: *Salle Jean-Baptiste-Héту* et qu'une demande à cet effet soit déposée par le Comité de toponymie à la *Commission de toponymie du Québec*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-27

Acceptation du don de monsieur Jean Héту d'une oeuvre d'art

ATTENDU que monsieur Jean Héту, originaire de Lavaltrie, a fait don d'un portrait de Jean-Baptiste Héту, premier maire de Lavaltrie ;

ATTENDU que cette oeuvre d'art a été réalisée par l'artiste Alfred Bayard en 1887 ;

ATTENDU que cette oeuvre d'art est un atout important pour notre patrimoine culturel ;

ATTENDU que le dossier de présentation de l'oeuvre ainsi que l'ensemble des critères de sélection prévus dans la politique d'acquisition d'oeuvres d'art de la Ville de Lavaltrie sont respectés ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal intègre à sa collection d'oeuvres d'art, l'oeuvre au fusain, portrait de Jean-Baptiste Hétu, de l'artiste Alfred Bayard et datant de 1887, offerte par le biais d'un don de monsieur Jean Hétu ;

Que le conseil municipal s'engage à identifier et à exposer l'oeuvre dans la salle du conseil municipal ;

Que le conseil municipal remercie le donateur et lui témoigne sa gratitude pour ce geste.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-28

Autorisation-Demande d'aide financière au Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de développement au programme des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2017-2018 auprès du *ministère de la Culture et des Communications (MCC)* ;

Que monsieur Jean-Sébastien Martin, directeur du SCPAL, ou madame Brigitte Richer, directrice de la bibliothèque, agissent à titre de mandataires pour la Ville de Lavaltrie dans ce dossier, et soient ainsi autorisés à effectuer cette demande.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-29

Engagements de la Ville de Lavaltrie - schéma de couverture de risques en incendie

ATTENDU que le conseil de la MRC de D'Autray a adopté le projet de schéma de couverture de risques en incendie 2017-2022 ;

ATTENDU que le schéma de couverture de risques 2017-2022 prévoit un plan de mise en oeuvre dont quelques actions relèvent de l'autorité de la Ville de Lavaltrie, notamment celles prévoyant un mécanisme de contrôle et d'entretien du réseau d'aqueduc et des points d'eau ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie prend en considération les actions prévues aux paragraphes 19 et 20 de l'article 7.1 du schéma de couverture de risques en incendie 2017-2022 de la MRC de D'Autray.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-30

Ratification d'embauche - coordonnatrice aux achats - poste temporaire

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal ratifie l'embauche de madame Joëlle Desruisseaux à titre de personne salariée temporaire à temps complet à la fonction de coordonnatrice aux achats, en date du 1^{er} mai 2017, pour une période indéterminée ;

Que madame Desruisseaux soit rémunérée à l'échelon 2 de la fonction de coordonnatrice aux achats et que les autres conditions de travail soient celles prévues par la convention collective à l'égard d'une personne salariée temporaire.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la maire suppléante, Michele Dawe, déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle a un lien de parenté avec une des personnes concernées, donc elle se retire et s'abstient de voter.

2017-05-31

Ratification d'embauches - divers services

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'embauche des personnes suivantes :

Nom	Titre	Taux horaire
Michel Piquette	Surveillant parcs, quai et locaux du 1 ^{er} mai au 31 octobre 2017	12,33 \$
Jean-Pierre Fournier	Surveillant parcs, quai et locaux du 1 ^{er} juin au 31 octobre 2017	12,33 \$
Claudine Bricault	Surveillante locaux et parcs du 1 ^{er} juin au 28 octobre 2017	12,33 \$
Jean Therrien	Commis dépôt de matériaux secs et de construction du 6 mai au 28 octobre 2017	15,45 \$

Nom	Titre	Taux horaire
Sophie Lavallée	Responsable de site du 29 avril au 29 août 2017	13,67 \$
Carolanne Roussile	Responsable de site du 29 avril au 29 août 2017	13,10 \$
Gérard Lamarre	Surveillant parcs, quai et locaux du 30 avril à indéterminé	12,33 \$
Charles-Étienne Gagnon	Animateur pêche en herbe le 3 juin 2017	12,38 \$
Jessie Laliberté	Animatrice pêche en herbe le 3 juin 2017	12,65 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la maire suppléante, Michele Dawe réintègre son siège.

2017-05-32

Autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal nomme messieurs Marc-Olivier Breault, directeur général ou Yvon Mousseau, directeur général adjoint ou le trésorier, madame Martine Nadeau, trésorier pour représenter la Ville comme mandataires (procuration) auprès de l'Agence du Revenu du Québec, de l'Agence du revenu du Canada ainsi qu'auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ;

Que le conseil municipal autorise l'Agence du Revenu du Québec, l'Agence du revenu du Canada ainsi que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) à communiquer des renseignements confidentiels à madame Julie Morand, contrôleur financier et technicienne en comptabilité, et permet à celle-ci de consulter des documents contenant de tels renseignements ;

Que madame Morand est nommée utilisatrice du service en ligne de la CNESST ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault ou le directeur général adjoint, monsieur Yvon Mousseau ou le trésorier, madame Martine Nadeau, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie l'autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation ;

Que la présente résolution abroge et remplace toute résolution adoptée antérieurement traitant de ce sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-33

Mandataires - Société d'assurance automobile du Québec

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que madame Martine Nadeau, trésorier ou monsieur Marc Olivier Breault, directeur général et assistant-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous documents en lien avec la Société d'assurance automobile du Québec ;

Que la présente résolution abroge et remplace toute résolution adoptée antérieurement traitant de ce sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-34

Autorisation de signature de chèques

ATTENDU que les dispositions de l'article 100.1 de la *Loi sur les cités et villes* stipulent que le maire et le trésorier signent les chèques et autres effets bancaires de la municipalité ;

ATTENDU que les dispositions de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoient que le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire, lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil de mettre à jour ce mandat pour les comptes que la Ville détient dans diverses institutions financières ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que monsieur le Maire, Jean Claude Gravel soit autorisé à signer les chèques et autres effets négociables de tout compte que la Ville de Lavaltrie détient dans diverses institutions financières ;

Que le maire suppléant désigné par résolution du conseil soit également autorisé à signer les effets bancaires précités et ce, pour toute la durée de son mandat, conformément aux dispositions de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Que messieurs Marc-Olivier Breault, assistant-trésorier ou Yvon Mousseau, assistant-trésorier ou madame Martine Nadeau, trésorier, soient autorisés à cosigner lesdits effets bancaires ;

Que la présente résolution abroge et remplace toute résolution adoptée antérieurement et traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose deux états comparatifs soit les revenus et dépenses

de l'exercice financier courant et précédent 2016-2017 ainsi que les prévisions budgétaires de l'exercice financier courant 2017.

2017-05-35

Autorisation de travaux et de paiement de divers projets

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'exécution des travaux décrits à l'avis de changement suivant :

Règlement 220-2016 – Acquisition de l'immeuble situé aux 273-275 rue Notre-Dame et travaux de mise aux normes et d'aménagement

Albert Piette & Associés inc.	Avenant 193	1 207,24 \$
-------------------------------	-------------	-------------

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

Règlement 211-2015 – Travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère

Fleetinfo	Coupon 968	10 503,02 \$
GC Alarme Sécurité inc.	Coupon 970	227,59 \$
Fleetinfo	Coupon 974	2 032,65 \$

Règlement 220-2016 – Acquisition de l'immeuble situé aux 273-275 rue Notre-Dame et travaux de mise aux normes et d'aménagement

MRC de D'Autray	Coupon 969	301,07 \$
-----------------	------------	-----------

Règlement 223-2017 – Travaux d'aménagement du parc Gérard-Lavallée

Médias Transcontinental s.e.n.c.	Coupon 971	115,09 \$
----------------------------------	------------	-----------

Règlement 224-2017 – Acquisition de divers équipements informatiques et de télécommunications

Médias Transcontinental s.e.n.c.	Coupon 972	115,09 \$
Fleetinfo	Coupon 973	1 510,26 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 mars au 25 avril 2017.

2017-05-36

Autorisation de paiement - comptes à payer du mois d'avril 2017

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du mois d'avril 2017 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 206 233,38 \$, selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 383 à 391, 42021, 42026, 42102 à 42103, 42333, 42366 à 42410, 42412 à 42414, 42416 à 42420, 42424 à 42427, 42429 à 42430, 42462 à 42527 et 42529 à 42570).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05-37

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Michele Dawe, maire suppléante Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par la maire suppléante, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussignée, Michele Dawe, maire suppléante de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 2^e jour du mois de mai 2017.

Michele Dawe, maire suppléante